

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 13 JANVIER 2020, À 19H30**

**Sont présents les Conseillers suivants :**

M. Jacques Bruneau  
Mme Francine Garneau  
M. Denis Tanguay  
M. Luc Lachance  
Mme Véronique Lachance

Absente : Mme Nadia Vallières

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Clément Fillion, maire, était aussi présente la secrétaire-trésorière, madame Francine Brochu.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

**01-01-2020**

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé de Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 2 décembre et spéciale 19 décembre
- 5) Compte et recettes du mois de décembre 2019

**6) Administration :**

- 6.1 Règlement 253-2019 taux taxes 2020
- 6.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 6.3 Bornes électriques
- 6.4 Appel d'offres –Rénovation Complexe municipal
- 6.5 Mandat à donner : Auscultation de chaussées  
Inspection de ponceaux

- 6.6 Demande prolongement ligne téléphone
- 6.7 Embauche de Mme Joanie Bolduc Pelchat
- 6.8 États perceptions taxes
- 6.9 Fiscalité agricole (loi 48)

**7) Rapports et ententes :**

- 7.1 Rencontre Plan d'urbanisme municipal
- 7.2 Telus

**8) DOSSIERS :**

- 8.1 Activités loisirs 2019
- 8.2 Camp jour 2019

**9) Correspondances :**

- 10) Suivi MRC

- 11) Varia : .....

**12) Levée de l'assemblée**

**3) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question dans l'assistance

**02-01-2020**

**4) PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2019-19 décembre**

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019 et celui de la séance spéciale du 19 décembre soient adoptés tels que rédigés.

**03-01-2020**

**5) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé de Mme Francine Garneau

et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 76 639.61\$ et celui des recettes au montant de 32 514,76\$ soient approuvés tels que présentés pour la période de décembre 2019.

**04-01-2020**

**6) ADMINISTRATION**

Il est proposé par Mme Véronique Lachance  
appuyé de M. Jacques Bruneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter le règlement numéro 253-2020 ayant pour titre :  
«Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation  
pour l'année financière 2020 et les conditions de leurs perceptions».

**RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2020**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS  
DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES  
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.**

Le Conseil décrète ce qui suit :

**Section 1 : DISPOSITION GÉNÉRALES**

1. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Nazaire en vigueur pour l'année financière 2020.

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement numéro 253-2020 ce qui suit :

- 1- Que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 soit fixé à 1,16899\$ du 100\$ d'évaluation.

- 2- Qu'une taxe spéciale de 0,08150\$ du 100\$ d'évaluation soit imposée pour combler les dépenses reliées à la Sûreté du Québec.
- 3- Qu'une taxe spéciale de 0,03921\$ du 100\$ d'évaluation soit imposée à l'ensemble de la population pour combler 20% des dépenses du réseau d'assainissement des eaux usées (dettes et entretiens).
- 4- Qu'une taxe spéciale 0,05761\$ du 100\$ d'évaluation soit imposée pour combler les dépenses du règlement 230-2015 (achat d'un camion de déneigement).
- 5- Qu'une taxe fixe soit imposée pour la gestion des déchets à raison de :
  - 90,00\$ par résidence permanente (vidange installation septique)
  - 45,00 \$ par chalet (vidange installation septique)
  - 143,00 \$ par résidence permanente (matières résiduelles)
  - 98,00 \$ par résidence secondaire (matières résiduelles)
  - 285,00 \$ par commerce (matières résiduelles)
- 6- Que les taxes de secteur suivantes soient imposées aux bénéficiaires du réseau d'assainissement des eaux usées.
  - 6 A Une taxe spéciale de 0,12565\$ du 100\$ d'évaluation soit imposée pour combler les dépenses du règlement 164-2002 et du coût d'entretien annuel du réseau d'assainissement des eaux usées.
  - 6 B Qu'une taxe spéciale de 2,035\$ du mètre selon le frontage soit imposée pour combler les dépenses du règlement 164-2002 et du coût d'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées;
  - 6 C Qu'un montant fixe de 613,81\$ l'unité soit imposée pour combler les dépenses du règlement 164-2002 et les coûts d'entretien annuel du réseau d'assainissement des eaux usées;

## **7. DISPOSITION ADMINISTRATIVE**

### **Paiement en plusieurs versements.**

lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4<sup>e</sup> de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux.

### **8. Chèques retournés pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.**

Des frais de 45\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

### **9. Taux d'intérêts pour l'année 2020.**

Des frais d'intérêts à raison de 15% l'an, seront facturés à toute créance municipale à dates de l'expiration des délais prévus pour leur paiement.

### **10. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ, avec dispense de lecture, à la séance du 13 janvier 2020.**

.....

Maire

.....

Secrétaire-trésorière

**05-01-2020**

**6.2 DÉCLARATION MISE JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil municipal doivent compléter leurs déclarations d'intérêts pécuniaires,

CONSIDÉRANT QUE toutes les déclarations d'intérêts ont été produites,

Il est proposé par M. Francine Garneau  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

De transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité ainsi que leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

**06-01-2020**

**6.3 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire mettre en place l'installation d'une borne de recharge double pour les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du dossier la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester considère qu'elle a intérêt à adhérer au Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente à cet effet doit être signée avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la borne choisie est la «Smart Two» sur piédestal sécurisé 208 cmx 25 cm au coût de 4 168.50\$;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit retenu pour la mise en place de cette borne est le Centre communautaire situé au 59, rue Anselme-Jolin et localisé près du Restaurant et du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de la Caisse Desjardins Bellechasse pouvant aller jusqu'à 5 000\$ permettra d'absorber en grande partie les coûts de mise en place de cette borne,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé de M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester avise Hydro-Québec qu'elle désire faire l'acquisition d'une borne électrique «Smart Two» sur piédestal sécurisé au coût de 4 168.50\$

Que l'endroit de l'installation de la borne soit à l'extérieur du Centre communautaire, situé au 59, rue Anselme-Jolin

Que M. Clément Fillion, maire et Mme Francine Brochu, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de partenaire pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec et ainsi faire partie du réseau «circuit électrique».

#### **6.4 APPEL D'OFFRES-RÉNOVATION COMPLEXE MUNICIPAL**

M. Gaétan Thériault, ingénieur, Génicor a demandé des photos du filage électrique pour les prises et l'éclairage du Complexe municipal.

M. Damien Laflamme a prévu une réunion de coordination lundi, le 13 janvier avec Génicor par la suite il sera en mesure de nous fournir l'échéancier pour l'appel d'offres publics.

**07-01-2020**

#### **6.5 MANDAT-AUSCULTATION DE CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est inscrite dans le programme gestion des actifs municipaux (PGAM) financé à 80% par la FCM,

CONSIDÉRANT QUE la priorité 1 pour la municipalité est l'auscultation de chaussées sur une distance de 10 kilomètres,

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à « ENGLOBE» pour les travaux d'auscultation de  
chaussée pour un montant de 2 725\$ taxes en sus.

**08-01-2020**

**6.5 b) MANDAT-INSPECTION DE PONCEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est inscrite dans le programme  
gestion des actifs municipaux (PGAM) financé à 80% par la FCM,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité que la priorité, le no 2 au niveau  
des gestions d'actifs est la localisation et l'inspection de 77 ponceaux  
de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise retenue est «Maxxum Gestion  
d'actifs» au montant de 4 935\$ (taxes en sus),

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé de Mme Véronique Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat à «Maxxum Gestion d'actifs» pour l'inspection  
des 77 ponceaux sur le territoire de la municipalité pour la somme de  
4 935\$ (taxes en sus).

**09-01-2020**

**6.6 DEMANDE DE PROLONGER LIGNE TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de prolongement de service d'une  
ligne téléphonique a été déposée au bureau municipal le 18 décembre  
2019 par les propriétaires situés au 70, rue Anselme-Jolin pour l'accès  
au service téléphonique et internet de Telus,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé de Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers



D'appuyer la demande formulée par Mme Hadashah Hétu et M. Sylvain Huppé, résident au 70 rue Anselme-Jolin, pour le prolongement de la ligne téléphonique et du service internet fourni par Telus.

**10-01-2020**

### **6.7 EMBAUCHE MME JOANIE BOLDOC-PELCHAT**

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Brochu prendra sa retraite à la fin janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est important de former une relève pour le remplacement du poste;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à cet emploi ont été prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Bolduc-Pelchat s'est dite intéressée à ce poste,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé de Mme Véronique Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher Mme Joanie Bolduc-Pelchat à titre de secrétaire-trésorière adjointe à temps partiel à raison de 21 heures par semaine à compter du 3 février 2020.

### **6.8 ÉTATS PERCEPTIONS DE TAXES**

En date du 13 janvier 2020 le montant des taxes à percevoir avec intérêts est de 34 187,76\$.

Le rapport indique qu'il n'y a aucune taxe à percevoir en 2017. Il n'y aura donc pas de vente pour taxes en 2020.

Pour 2018 un montant de 7 311,27 avec intérêts reste à percevoir et pour 2019, 26 898,29\$.

## **6.9 FISCALITÉ AGRICOLE (LOI 48)**

Le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

## **7) RAPPORTS ET ENTENTES :**

### **7.1 RENCONTRE PLAN D'URBANISME MUNICIPAL**

Une rencontre est prévue avec M. Louis Garon le 29 janvier 2020 de 19h00 à 21h00 à la salle du Conseil municipal afin de prendre des orientations finales en regard du plan et des règlements d'urbanismes de la municipalité.

**11-01-2020**

### **7.2 TELUS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déneigement pour l'accès au local de Telus situé dans le Complexe municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Telus propose une somme annuelle de 250\$ pour ce service;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau  
appuyé de M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter le versement de 250\$ du locataire Telus pour le service de déblaiement de la neige pour l'accès à son local.

## **8) DOSSIERS :**

### **8.1 ACTIVITÉS LOISIRS**

Un rapport est déposé aux élus concernant le résultat financier des activités de loisirs organisées par le Comité des loisirs de Saint-Nazaire en 2019.

Les membres du Conseil est informé qu'un montant de 676.02\$ s'ajoutera au surplus réservé de ce service pour totaliser au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 13 781.57\$

12-01-2020

## **8.2 CAMP JOUR 2019**

CONSIDÉRANT QU'un rapport est produit et déposé par M. Pascal Gonthier, directeur des loisirs et de la vie communautaire de Saint-Damien concernant le bilan 2019 du camp jour unifié Bellechasse-Sud.

CONSIDÉRANT QUE suite à ce rapport le Conseil municipal prévoit la planification d'une rencontre de réflexion avec les parents pour vérifier le nombre d'enfants qui pourraient participer au camp jour unifié 2020.

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé de Mme Véronique Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

De convoquer une rencontre avec les parents pour connaître les orientations des parents concernant le camp jour unifié 2020.

## **9) CORRESPONDANCES**

### **9.1 DÉPÔTS DES CORRESPONDANCES SUIVANTES :**

- Programme Indemnisation et aide financière lors des sinistres-Tempête automnale 31 octobre-1<sup>er</sup> novembre
- CPTAQ-Dossier Ferme R.M.Brochu S.EN.C.- Orientation préliminaire.
- Ministère de l'environnement-changements climatiques
- Coop de Solidarité Santé des Monts de Bellechasse-Aide financière (reporté prochaine séance).

## **10) SUIVI MRC**

### **10.1 PROCÈS-VERBAL MRC DÉCEMBRE 2019**

Le dépôt du procès-verbal de décembre du Conseil de la MRC a été déposé par courriel aux élus.

**11) VARIA :**

**11.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

De vérifier, auprès du Ministère des Transports, le suivi fait à la résolution 158-10-2019, demandant de faire une étude de circulation hivernale sur le tronçon de la Route 216 entre l'intersection du rang 3 la limite de la Municipalité de Buckland afin de vérifier la pertinence de monter le niveau d'entretien hivernal à l'échelon 2.

Une résolution d'appui de la Municipalité de Saint-Malachie et de la Municipalité Auxiliatrice de Buckland concernant cette demande a été confirmée.

**13-01-2020**

**12) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
et résolu par les conseillers  
Que l'assemblée soit levée à 20h45.

.....  
Maire

.....  
Secrétaire-trésorière